



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**Présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017
du Gouvernement du Canada**

Le vendredi 4 août 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. GOUVERNANCE	5
2. INFRASTRUCTURES	6
3. LOGEMENT	7
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

Montréal est en perpétuelle évolution. Avec une population de près de 2 millions d'habitants, elle est la deuxième ville en importance au Canada. Sa force économique est indéniable : en 2014, le produit intérieur brut (PIB) de son agglomération était évalué à près de 119 milliards de dollars, soit une part de 35 % du PIB québécois et de 64 % du PIB de la région métropolitaine¹. En 2015, la grande région montréalaise a connu une hausse de 4,2 % de son PIB, soit la plus forte augmentation au Québec².

Au total, 1 200 000 emplois étaient dénombrés en 2015 dans l'agglomération de Montréal, soit l'équivalent des deux tiers des emplois de la région métropolitaine de Montréal et du tiers des emplois du Québec. La région de Montréal est également en voie de connaître une diminution marquée de son taux de chômage (7,7% en 2017), lequel demeure toutefois supérieur à la moyenne québécoise. Toutefois, le taux de familles à faible revenu³ y est l'un des plus élevés au Québec.

En 2016, les dépenses en immobilisation ont été évaluées à plus de 12 milliards de dollars pour l'agglomération de Montréal, secteurs privé et public confondus, en croissance de 5,4 % par rapport à 2015. À ce titre, Montréal a reçu 34 % des investissements effectués au Québec, alors qu'elle génère 35 % de l'activité économique de la province. Son plan d'immobilisation prévoit des investissements de près de 20 G\$ en 10 ans.

Les budgets fédéraux 2016 et 2017 et la mise en œuvre du plan *Investir dans le Canada* ont d'ailleurs reconnu le rôle crucial que jouent les municipalités dans le développement économique des communautés canadiennes. Attendus et nécessaires, ces investissements historiques ont permis d'amorcer un virage important quant à la préservation et au développement des infrastructures publiques au Canada. Toutefois, afin d'atteindre pleinement leurs objectifs de croissance économique, de tels investissements doivent être planifiés correctement et ancrés dans la réalité locale.

Le prochain budget fédéral doit, par conséquent, permettre aux villes de jouer leur rôle de locomotives économiques. Les sections qui suivent démontrent comment les investissements stratégiques dans les infrastructures, le logement abordable et les secteurs d'avenir comme l'électrification des transports et l'intelligence artificielle accroîtront de façon durable la productivité des Canadiens.

1. GOUVERNANCE

Comme le premier ministre Justin Trudeau l'a souligné, « [...] les villes [constituent] des partenaires essentiels dans la livraison de services de façon efficace et responsable pour les citoyens⁴ ». Par ces propos, le premier ministre reconnaît le

1. Source : Ville de Montréal, Montréal en statistique : [Profils sectoriels Juillet 2017](#).

2. Source : Institut de la statistique du Québec, [Panorama des régions du Québec](#) Édition 2017.

3. *Idem*

4. Propos recueillis en marge de la conférence annuelle de Metropolis et rapportés dans *La Presse* du 20 juin 2017 et *Le Devoir* du 21 juin 2017.

rôle central de l'expertise municipale pour mener à bien des projets porteurs et durables.

La Ville de Montréal a d'ailleurs accueilli avec satisfaction les mesures qui ont été mises de l'avant dans les précédents budgets fédéraux pour définir un véritable agenda urbain pour le Canada : financement du transport en commun en fonction de l'achalandage, contribution fédérale et provinciale accrue, latitude dans l'identification des projets prioritaires et flexibilité des approches sont cohérents avec les priorités montréalaises en plus d'être gage de productivité et, ultimement, de croissance durable.

Montréal partage la volonté du gouvernement de se doter d'une approche par résultats. Toutefois, pour atteindre cet objectif, les programmes fédéraux qui seront associés aux projets municipaux devront être développés de concert avec les municipalités et **s'appuyer sur leur expertise pour en définir les cadres normatifs**. Il importe notamment de faire cheminer les fonds par l'intermédiaire de canaux déjà existants.

L'effet de levier recherché ne pourra agir s'il est entravé par de multiples démarches administratives qui ralentissent les efforts et minent la productivité. Par conséquent, **la reddition de compte associée au financement de projets de grandes villes comme Montréal doit être simplifiée** et s'appuyer sur les solutions et l'expertise existante à l'échelle locale : l'approche par résultats ne doit donc pas se traduire par des redditions de compte lourdes ou par projet.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal salue la volonté du gouvernement fédéral de mobiliser plusieurs ministères pour financer un même projet porteur. D'importants efforts doivent toutefois être déployés afin d'éviter que la présence de ces diverses sources de financement se traduise par une multiplication des objectifs, des normes et des contrôles, qui ultimement entraîneront un ralentissement des projets. L'harmonisation « horizontale » doit ainsi se réaliser en amont : le gouvernement fédéral doit développer des moyens pour faciliter les échanges entre ces différents ministères et les grandes villes en identifiant, par exemple, un interlocuteur unique, ancré localement et capable de coordonner les efforts et les sources de financement horizontal là où c'est le plus pertinent.

Par ailleurs, la Ville de Montréal souhaite réitérer sa volonté **d'administrer elle-même les installations du Vieux-Port**, et ce, afin d'offrir une vision intégrée de ce secteur clé du développement de la métropole québécoise.

Enfin, la Ville de Montréal envisage que la légalisation du cannabis aura des impacts sur les activités municipales courantes et elle anticipe, à cet égard, une hausse de ses coûts d'opération. La Ville souhaite s'assurer que cette transition s'effectue à coût nul pour les citoyens montréalais. D'autre part, **les redevances associées à la légalisation du cannabis devront, bénéficier aux villes qui seront sur la première ligne pour répondre concrètement à cette nouvelle réalité**.

2. INFRASTRUCTURES

Les investissements historiques en infrastructures issus du plan *Investir dans le Canada* démontrent à quel point les infrastructures sont vitales pour la santé

économique du pays et cohérentes avec les besoins exprimés par les grandes villes. C'est d'ailleurs avec énormément de satisfaction que la Ville de Montréal accueille la contribution fédérale de 1,283 G\$ qui permettra de réaliser le Réseau électrique métropolitain, un projet structurant et innovant qui s'inscrit parfaitement dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

La Ville de Montréal souhaite poursuivre sur cette voie et compte prendre une part active dans les négociations associées à la phase 2 du plan fédéral d'infrastructures: d'autres investissements substantiels sont nécessaires afin d'appuyer concrètement le développement de la métropole québécoise. **La Ville souhaite identifier les projets qu'elle juge prioritaires et contribuer à une réflexion constructive sur la reddition de comptes.**

En outre, la Ville réitère sa demande pour un engagement ferme et flexible dans le transport collectif qui lui permettra à la fois d'entamer les travaux de **prolongement de la ligne bleue** du métro et de poursuivre son programme d'accessibilité universelle des stations, en plus de ceux entamés pour le maintien de ses actifs.

Les investissements fédéraux de la phase 2 devraient également permettre à la Ville de Montréal de s'attaquer à la décontamination de ses terrains dont certains, très stratégiques, comme le Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et la zone industrialo-portuaire (ZIP) du secteur Assomption-Sud / A-25 (Cité de la logistique), sont reconnus pour leur fort potentiel de développement économique.

Montréal étant une plaque tournante du transport de marchandises, il va de soi que **des investissements majeurs seront attendus sur son territoire en matière de commerce et de logistique**, notamment par l'entremise de *l'Initiative des corridors de commerce et de transport*.

3. LOGEMENT

La Ville de Montréal accueille également avec beaucoup d'intérêt les investissements prévus en matière de logement. Elle est impatiente de connaître les détails de la prochaine *Stratégie nationale sur le logement* qui viendra en préciser le cadre. Les investissements en matière d'habitation doivent être jugés non seulement sur leurs retombées immédiates, mais également sur leur contribution plus globale à l'édification de voisinages, de quartiers et de villes. L'accès à un logement abordable et de qualité est une condition essentielle au dynamisme économique et à l'équilibre social de nos villes.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal adhère dans son intégralité aux *Principes du logement 2.0* élaborés par le Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités : **pour répondre adéquatement et efficacement aux nombreux enjeux de logement au Canada, les collectivités doivent pouvoir configurer leurs actions en fonction de leurs besoins locaux spécifiques.**

À cet égard, Montréal a rapidement besoin d'un **cadre financier qui lui permettra d'intervenir sur son parc de logements sociaux anciens**. La petite taille des projets montréalais, un atout pour leur intégration urbaine, les rend aussi plus

vulnérables lorsque s'expriment des besoins de travaux et de refinancement. Pour répondre à cette réalité, des fonds dédiés suffisants doivent permettre de subventionner la réalisation de travaux essentiels à la pérennité des actifs existants. Cette pérennité sous-tend des aides de longue durée accordées aux occupants des logements sociaux anciens, pour remplacer celles qui disparaissent avec la fin des conventions de financement.

Montréal doit également agir pour développer son offre de logements sociaux et abordables : si le marché locatif semble aujourd'hui équilibré à Montréal, cette statistique masque un marché segmenté et des situations préoccupantes, notamment au sein des quartiers les plus peuplés, dans les familles et les ménages à faible revenu.

Le développement de **produits résidentiels adaptés à une diversité de besoins** (familles, aînés, autochtones, personnes seules isolées ou aux prises avec des handicaps, etc.) est une condition essentielle pour maintenir, dans le temps, le caractère inclusif de la société montréalaise. Cela requiert aussi des investissements sous forme de subventions, car les prêts, même à taux réduit, ne peuvent garantir un volume suffisant de logements à des coûts réellement accessibles.

L'investissement fédéral adéquat dans le logement contribue directement à préserver le caractère compétitif de la métropole du Québec à l'échelle mondiale, de même qu'une approche éprouvée pour y attirer – et y retenir – les talents.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de soutenir davantage les initiatives porteuses et créatrices d'emplois de qualité, la Ville de Montréal souhaite mettre en œuvre son *Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017* pour lequel le soutien du gouvernement fédéral est nécessaire. De plus, **la Ville de Montréal souhaite réitérer son grand intérêt pour le Défi des villes intelligentes, une initiative porteuse et stimulante qui démontre l'importance de s'ouvrir à de nouveaux modèles de développement.** La Ville est confiante que son expertise dans ce domaine se verra évaluée à sa juste valeur : elle souhaite, en effet, contribuer concrètement au développement de modèles innovants à l'échelle canadienne.

Dans cette perspective, il faut rappeler l'importance du soutien fédéral à la recherche de pointe afin d'appuyer les **universités montréalaises**, lesquelles sont parmi les mieux classées en Amérique du Nord. Le maintien du financement fédéral est vital à leur essor. De plus, le gouvernement peut utiliser l'approvisionnement fédéral pour contribuer à la **commercialisation des innovations**, notamment par la mise en place de programmes tels que le programme d'innovation *Construire au Canada*.

La compétitivité et le rayonnement économiques de la région de Montréal reposent en grande partie sur le développement des grappes métropolitaines. **Les contributions du gouvernement fédéral sont essentielles à la consolidation des grappes existantes et à l'essor des grappes émergentes, notamment celles du domaine de l'intelligence artificielle et de l'électrification des transports.**

Par exemple, la grappe des véhicules électriques et intelligents annoncée par le Gouvernement du Québec en mars 2017 représente, autant pour Montréal que pour le Canada, une occasion privilégiée de se positionner en tant que leader dans l'industrie à l'échelle mondiale. La Ville de Montréal souhaite la participation active du gouvernement fédéral à cet égard.

Enfin, les **entreprises d'économie sociale** contribuent également au bien-être des Montréalais et à l'économie de divers secteurs de la métropole. La Ville espère que le gouvernement fédéral prendra en considération les besoins et défis particuliers auxquels font face ces entreprises, notamment en matière d'accès au financement, et ce, afin de leur permettre d'être innovantes et d'accéder aux marchés.

CONCLUSION

En 2017, la Ville de Montréal célèbre ses 375 ans : elle regarde vers l'avenir, vers son dessein de métropole de calibre mondial où il fait bon vivre.

Le prochain budget fédéral doit s'appuyer sur le dynamisme de la métropole du Québec pour soutenir la croissance économique du pays.